

CHAPITRE II.

LE VIHÁRA.

C'est à la même constatation que va encore nous conduire l'étude du *vihára*. Avertissons tout de suite le lecteur que nous ne prenons pas ce dernier mot dans le sens qu'on a fini par lui attribuer de « couvent » ou de « monastère ». Nous réservons pour cet usage le terme de *saṅghârâma*, non seulement parce que c'est l'expression favorite de notre excellent guide Hiuan-tsang, mais encore parce qu'on n'en peut trouver de moins ambiguë pour désigner une résidence où des moines habitent en communauté. Le seul reproche que nous lui fassions pour le moment est justement d'être trop générale : aussi ne l'emploierons-nous qu'au prochain chapitre, quand le moment sera venu d'examiner la fondation religieuse dans son ensemble. Au contraire, « dans la plus ancienne littérature, nous disent MM. Rhys Davids et Oldenberg, *vihára* désigne toujours ou presque toujours l'habitation, l'appartement particulier d'un seul moine » ; et rien ne ressort, en effet, plus clairement de la lecture des nombreux passages du *Vinaya* où revient ce mot. De son côté, M. Kern fait remarquer que sous le pinceau de Hiuan-tsang comme dans la bouche des Singhalais et des Népâlais modernes, il sert non moins couramment à désigner « une pagode ou un temple ». Il en conclut avec raison qu'il s'applique aussi bien à la demeure d'un moine qu'à celle d'une divinité. Le *vihára* était tour à tour et à la fois, soit la maison d'un religieux, soit un temple, si par temple on entend — à la façon antique, qui est aussi la façon indienne — la maison de l'idole. De même, chez nous, dans « cellule » il y a *cella*. La simultanéité des deux sens est d'autant plus naturelle que la ressemblance n'existe pas seulement dans les mots : comme l'a si bien remarqué M. Senart à propos des plus vieux